

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Klebapox FS 5 Komp. B

Date de révision: 24.01.2024

Code du produit: 115022

Page 1 de 7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Klebapox FS 5 Komp. B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Bases

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | | |
|----------------|--------------------------|--------------------------------------|
| Société: | Sika Schweiz AG | |
| | VE Klebag | |
| Rue: | Herdern 13 | |
| Lieu: | CH-6373 Ennetbürgen | |
| Téléphone: | 041 624 40 50 | Téléfax: 041 620 62 85 |
| e-mail: | info@klebag.ch | |
| Interlocuteur: | Dr. W. Gaede | Téléphone: 041 624 4052 (Bürozeiten) |
| e-mail: | gaede.wolfgang@klebag.ch | |
| Internet: | www.klebag.ch | |

1.4. Numéro d'appel d'urgence:079 372 40 56
STIZ: 044 251 51 51 (Kurzwahl 145)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Decanedioic acid, 1,3-benzenedimethanamine-bis a-deta glyc et rx prod-epic-form-propylene-oxid e-teta pol

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Klebapox FS 5 Komp. B

Date de révision: 24.01.2024

Code du produit: 115022

Page 2 de 7

Caractérisation chimique

Produits à base de résines époxy, sensibilisants, total en solides, durcisseur aqueux non sensibilisant

Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|-------------|---|----------|----------|-------------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) | | | |
| 260549-92-6 | Decanedioic acid, 1,3-benzenedimethanamine-bis a-deta glyc et rx prod-epic-form-propylene-oxid e-teta pol | | | 45 - < 50 % |
| | Eye Dam. 1; H318 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Information supplémentaire

Le mélange ne contient pas de substances classés comme nocifs ou dangereux pour l'environnement conformément à la Directive N° 67/548/CEE ou au règlement (CE) N° 1272/2008, ni auxquelles une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire est attribuée, ni classées comme substance PBT (persistante, bioaccumulable et toxique)/vPvB (très persistante et très bioaccumulable), ni reporté dans la liste des « candidates à l'autorisation ».

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de malaises persistants, consulter un médecin. Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

Après inhalation

En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais. Consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Appeler immédiatement un médecin.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Demander immédiatement un avis médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque de graves lésions des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2). Extincteur à sec. Sable. Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NOx). Monoxyde de carbone Ammoniac.

5.3. Conseils aux pompiers

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Klebapox FS 5 Komp. B

Date de révision: 24.01.2024

Code du produit: 115022

Page 3 de 7

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent. Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les non-secouristes

Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

Pour le nettoyage

Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer. Éliminer immédiatement les quantités renversées.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter ce qui suit : contact avec la peau. contact avec les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Substances à éviter: Acide. Agents oxydants. Alliage, cuprifère

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Ventiler la zone concernée.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Klebapox FS 5 Komp. B

Date de révision: 24.01.2024

Code du produit: 115022

Page 4 de 7

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante. masque complet/demi-masque/quart de masque (DIN EN 136/140). FF P 2

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Eviter une introduction dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | | |
|--|--------------------------|------------------------|-------------------------------|
| L'état physique: | liquide | | |
| Couleur: | jaune-orange | | |
| Odeur: | caractéristique | | |
| | | | Testé selon la méthode |
| Point de fusion/point de congélation: | | < 0 °C | |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | | 100 °C | |
| Inflammabilité: | | | non inflammable |
| Limite inférieure d'explosivité: | Aucune donnée disponible | | DIN 51649 |
| Limite supérieure d'explosivité: | Aucune donnée disponible | | DIN 51649 |
| Point d'éclair: | | non applicable | |
| Température d'auto-inflammation: | | non applicable | |
| pH-Valeur: | Aucune donnée disponible | | |
| Hydrosolubilité: | | miscible. | |
| Pression de vapeur: (à 50 °C) | | 5 hPa | |
| Densité (à 21 °C): | | 1.05 g/cm ³ | |

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

| | |
|--------------------------|----------------|
| Teneur en solvant: | 0.0 % |
| Point de sublimation: | non applicable |
| Point de ramollissement: | non applicable |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation préconisées sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de risques spéciaux à signaler.

10.4. Conditions à éviter

non applicable

10.5. Matières incompatibles

Acide. Agents oxydants. Base.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Klebapox FS 5 Komp. B

Date de révision: 24.01.2024

Code du produit: 115022

Page 5 de 7

Réagit violemment avec peroxydes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Ammoniac. Oxydes nitriques (NOx). Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Préparation non contrôlée. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive
"Préparations" (1999/45/CE).

Irritation et corrosivité

Provoque de graves lésions des yeux.
Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas
remplis.
Effet irritant sur l'oeil: fortement irritant.
Effet irritant sur la peau : légèrement irritant.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Absence de données toxicologiques.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Aucune donnée disponible

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB
énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les
organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Klebapox FS 5 Komp. B

Date de révision: 24.01.2024

Code du produit: 115022

Page 6 de 7

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

080416 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets liquides aqueux contenant des colles ou des mastics, autres que ceux visés à la rubrique 08 04 15

Code d'élimination des déchets - Résidu (RS 814.610.1, OMoD)

080416 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets liquides aqueux contenant des colles ou des mastics, autres que ceux visés à la rubrique 08 04 15

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Législation nationale**Information supplémentaire**

EMICODE EC 1 Plus- sehr emissionsarm

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Klebapox FS 5 Komp. B

Date de révision: 24.01.2024

Code du produit: 115022

Page 7 de 7

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Gegenüber Fassung 2023 Änderungen in folgenden Abschnitten: 2, 6, 9, 15

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification | Procédure de classification |
|------------------|-----------------------------|
| Eye Dam. 1; H318 | Méthode de calcul |

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Information supplémentaire

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)